Image not found or type unknown

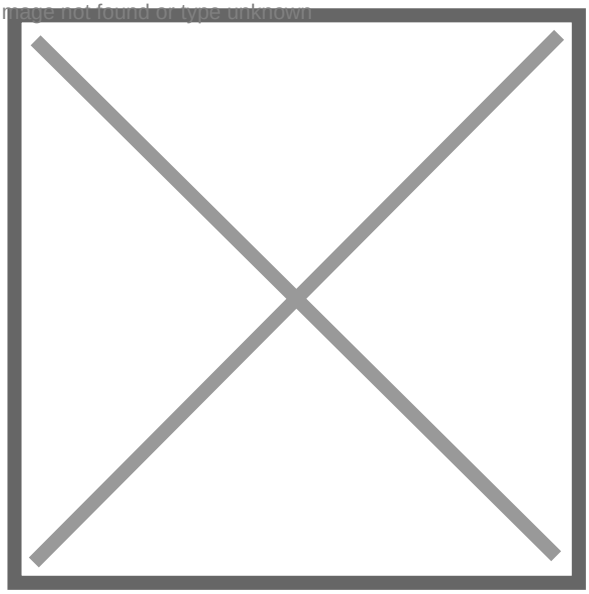

Droit du travail besoin d information svp je me fais avoir

Par **Chouxfleur14**, le **07/01/2016** à **11:36**

Bonjour à tous.

Je me retrouve dans une situation délicate et j aurais besoin d'en savoir un peu plus .

J ai commencé à travailler l' année dernière avec un cdd quelques temps plus tard j' ai mon chef de service qui me fait une promesse d'embauche.

A la fin de mon CDD on me refait signer un CDD alors que certains de me collègue eux ont eu un un CDI , la mon CDD prend fin dans quelque jours et j'apprends que ma boîte va me prendre 2 mois en intérim.

En ont-il le droit ? Est ce que la promesse d'embauche signé par mon chef a une valeur juridique .? (Le PDG n'est pas au courant pour la promesse d'embauche)

merci d'avance pour votre aide car j'ai vraiment le sentiment de me faire avoir.

Cordialement

Par **morobar**, le **07/01/2016** à **16:24**

Bonjour,
Il est délicat de répondre à votre question sur la validité de cette promesse d'embauche.

En effet il s'agit de savoir (et prouver) si le comportement de ce responsable vis à vis du personnel et des tiers, pouvait laisser penser qu'il disposait d'une autorité et de délégations de l'employeur.
Si tel est le cas la promesse d'embauche reste valide. Sinon c'est un papier sans valeur, que le signataire dénoncera sans trop de problème: "c'est une plaisanterie, chacun sait ici que je n'ai pas le pouvoir d'embaucher....".
Le mieux est de consulter le PDG avec la promesse ou du moins une photocopie (c'est plus prudent).

Par **Chouxfleur14**, le **07/01/2016** à **19:17**

Merci pour votre réponse

Sur le courrier fait par mon supérieur il est noter qu il souhaite me garder en cdi à la suite de mon CDD vu que je répond à tout les critères nécessaires pour ce poste ,cela était pendant mon premier CDD à la suite de cela il m'a était proposer un deuxième cdd qui arrive dans quelques jours à termes et maintenant ont me propose de l interim à plein temps .

Je ne sais pas si mon supérieur à le droit ou nom de me faire une telle promesse . Je sais juste qu il lui arrive fréquemment de faire des dpe .

Pourquoi me faire 2 cdd puis me garder en intérim au lieu de me garder en cdi si vraiment il estime avoir besoin de moi .

Sur les plannings afficher j apparais en cdi .

Bien cordialement

Par **morobar**, le **08/01/2016** à **10:24**

Bonjour,
On est loin de la promesse d'embauche que vous avez évoqué.
Moi je souhaite vous voir gagner au loto, ce n'est pas pour autant que je vous donnerais des gains.
Quel est le motif des 2 CDD, et quel sera donc le motif de mission en intérim ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés